



CIAS PAYS TARUSATE

Délibérations du Conseil d'Administration du 15 juin 2026

L'an deux mille vingt-six le quinze juin à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Laurent CIVEL,.

Date de la convocation : lundi 08 juin 2026

Présents :

Jean Didier BATBY, Sandrine BLAISUS, Sandrine CHRISTOPHE, Laurent CIVEL, José DARRIEUTORT, Sabine DEHEZ, Danièle DINCLAUX, Jean-Marie DOUTHE, Philippe DUPOUY, Nadège DUVERGÉ, Cécile GARRIDO, Jean René HAUQUIN, Catherine HUREL, Véronique LAMOTHE, Jacques LARRIEU, Patricia LOUBERE, Christophe MARTINEZ, Marie Claude OPLA, Marie-Hélène PALLARES, Bernard POCH, Maryse PUYO, Marie-Aude RICHEFEU, Maurice TESTEMALE, Bernard YASSEF

Absents :

Thierry BIBES, Hirondina DOS SANTOS, Jacques DURAND, Patrice LAGUE

Pouvoirs :

Sylvie DUBOURG a donné pouvoir à Sabine DEHEZ, Annie LABARTHE-SAGASPE a donné pouvoir à Nadège DUVERGÉ, Florent MAMIQUE a donné pouvoir à Philippe DUPOUY, Christophe MESPLEDE a donné pouvoir à Christophe MARTINEZ, Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Patricia LOUBERE

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
Présents	24
Pouvoirs	5
Votants	29

N° 20260615-039

SAD - FORFAIT MOBILITE INDIVIDUALISE 2026

VU La délibération de l'Assemblée départementale du 28 janvier 2022 concernant une étude sur les besoins et la spécificité de la mobilité des aides à domicile,

VU La délibération de l'Assemblée départementale du 28 mars 2024 décidant d'expérimenter 4 briques de solutions de mobilité.

VU l'arrêté DGAS-SAD-2026-15 du Conseil Départemental des Landes

Monsieur le Président rappelle :

Les services à domicile sont confrontés à des difficultés organisationnelles en lien direct avec la notion de mobilité. Les conditions de travail des agents et l'attractivité du secteur s'en trouvent impactés.

Le Conseil Départemental a mené une étude qui a permis d'établir quatre briques de solutions de mobilités à expérimenter :

- Le véhicule de service avec remisage à domicile
- Le vélo électrique de service
- Le parcours d'embauche de personnes sans véhicule ou sans permis
- Le recours systématique au garage solidaire par les aides à domicile.

La candidature du SAD du Pays Tarusate ayant été retenue et l'expérimentation a commencé au mois de février 2025 pour les agents du SAD du CIAS du Pays Tarusate.

Pour l'année 2026, le montant attribué par le Conseil Départemental des Landes au Service Autonomie à Domicile du CIAS du Pays Tarusate est fixé à **88 200 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 :

A ACCEPTER la subvention précitée pour un montant 88 200€,

ARTICLE 2 :

A AUTORISER le Président à signer tout document à cet effet,

ARTICLE 3 :

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le **18 JUIN 2026**

Christophe MARTINEZ

PAR DÉLÉGATION
LE VICE-PRÉSIDENT
CHRISTOPHE MARTINEZ



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.